



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl

www.uvcw.be

23/6/2017

JOURNÉE D'ÉTUDE

Le nouveau trajet de réintégration en pratique

Quels impacts pour les pouvoirs locaux ?



Wallonie

Le nouveau trajet de réintégration en pratique

Depuis le 1er janvier 2017, un trajet de réintégration peut être demandé par le travailleur qui ne peut plus exécuter, temporairement ou définitivement, le travail convenu. L'employeur d'un tel travailleur ou le médecin de la mutuelle peut également demander un trajet de réintégration. Cette mesure a pour objectif de promouvoir la réintégration du travailleur qui ne peut plus exécuter le travail convenu, en lui donnant un travail adapté ou un autre travail.

Outre sa nouveauté, cette disposition va considérablement impacter la politique RH au sein de pouvoirs locaux : y a-t-il des conditions requises avant d'initier un trajet de réintégration ? Service de médecine externe, mutuelle, plusieurs acteurs peuvent prendre part à la mise en place de ces mesures. Quelles sont les compétences des uns et des autres ? Comment concrètement mettre en place un tel dispositif au sein des pouvoirs locaux ?

Lors de ce colloque, nous ferons le point sur cette nouvelle mesure et les procédures qui en découlent.

Le nouveau trajet de réintégration en pratique

8h30	Accueil-café
9h00	<p>Présentation des objectifs et du cadre légal relatifs au trajet de réintégration et focus sur le licenciement en cas de force majeure médicale</p> <p>Par <i>Sylvie Smoos</i>, Conseiller, UVCW</p>
9h40	<p>Le trajet de réintégration en pratique : la procédure et le rôle des différents acteurs</p> <p>Par <i>Alain Lopez</i>, Médecin du travail spécialiste, Mensura SEPP</p>
10h20	Pause-café
10h50	<p>Le nouveau trajet de réintégration : quels changements pour les pouvoirs locaux ?</p> <p>Table ronde avec la participation de <i>Melisa Maggio</i>, Secrétaire permanente, CSC-SP, <i>Amélie Debroux</i>, Directrice générale de la Ville de Hannut, <i>Corinne Dieu</i>, Chef du service administratif personnel, Ville de Namur, <i>Alain Lopez</i>, Médecin du travail spécialiste, Mensura SEPP, <i>Maryline Malfroot</i>, Directrice générale du CPAS de Le Roeulx, <i>Olivier Nyssen</i>, Secrétaire général CGSP-ADMI, <i>Sylvie Smoos</i>, Conseiller, UVCW, <i>Jean-Philippe Vaiser</i>, Expert mutualiste</p>
12h00	Lunch-sandwiches
	<p>3 panels de discussion animés par <i>Steve Gilson</i>, Avocat au barreau de Namur</p> <p>Avec la participation de <i>Amélie Debroux</i>, Directrice générale de la Ville de Hannut, <i>Corinne Dieu</i>, Chef du service administratif personnel, Ville de Namur, <i>Jean-Paul Gabrys</i>, Directeur au Medex, <i>Maryline Malfroot</i>, Directrice générale du CPAS de Le Roeulx, <i>Michel Muller</i>, Médecin du travail et Conseiller scientifique, SPMT-Arista</p>
13h00	<p>Panel 1 : La reprise (adaptée) du travail après une période d'incapacité de travail</p> <p>Exposé introductif par <i>Xavier Deleu</i>, Legal consultant, Groupe S</p>
13h50	<p>Panel 2 : Comment mettre au mieux en pratique les recommandations du médecin du travail ?</p> <p>Exposé introductif par <i>Michel Muller</i>, Médecin du travail et Conseiller scientifique, SPMT-Arista</p>
14h40	Pause-café
15h00	<p>Panel 3 : Les incapacités de travail de longue durée et les inaptitudes physiques définitives au travail</p> <p>Exposé introductif par <i>France Lambinet</i>, Avocate au Barreau de Namur</p>
16h00	Clôture

JOURNÉE D'ÉTUDE

Infos pratiques

Où ? Quand ?

Gembloux	23-6-2017	Greenwal rue Saucin 70 5032 Gembloux
-----------------	------------------	--

Renseignements

Contactez le Service formation

Trang Phan :

Tél.: 081 24 06 39 | Fax : 081 24 06 93

Site internet : www.uvcw.be

E-mail : formation@uvcw.be

Inscription en ligne uniquement

Avant le 16 juin 2017

La participation est gratuite

L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE

POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE
www.uvcw.be/formations/1562



Avec le soutien de :

